

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(12\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 23 mai 1872](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 23 mai 1872

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[23 mai 1872](#)

Lieu de rédaction22, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur le robinet Boutin. Godin précise ce qu'il attend de l'expérience sur le robinet préalable au dépôt d'un brevet. Il est ensuite question d'un procès à Nancy : Godin ne veut plus utiliser les services de Noizet et demande à Grebel de trouver un autre avoué.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Noizet, Charles René](#)

Lieux cités[Nancy \(Meurthe-et-Moselle\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (12)

Collation2 p. (115r, 116r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Nîmes 23 Mai 72.

X
 Cher Monsieur Grebel,

J'ai pensé que vous ne saurez pas
 bien compris au sujet de l'eau que je
 demandais du robinet. Vous me dites
 qu'il faut 7 gouttes par minute
 cela doit tenir à ce que le caudal
 est mal établi, mais ce n'est pas
 de cette sorte que j'entendais parler.
 Il s'agit de savoir si lorsque l'on
 prend de l'eau à la fontaine une
 pression un peu forte ne fait
 pas sortir le liquide autour de
 la cannelure, et par conséquent
 éclauser en dehors du vase
 car supposez qu'on tite du vin
 dans un goulot de bouteille
 étroit, cela donnerait l'incorru-
 ment de voir couler le liquide en

dehors de la bouteille.

Je tiens donc à savoir si ce dessin que j'ai redonné dans ce robinet de l'origine existe réellement.

Nous avez dû remarquer que ce qui peut faire le côté original de ce robinet pouvant donner lieu à un brevet, ce serait la cannelure mobile fermant elle-même un peu en même temps qu'elle sert à l'écoulement du liquide. Si ce principe a été adopté quelque part le robinet n'aurait rien de nouveau.

J'ai signé les papiers du brevet et le dépôt va en être fait.

Pour ce qui est de l'appel du procès, j'attends les indications de mon avocat.

Vous e-tes-vous recommandé un avocat près de la cour de Nancy, et je ne voudrais plus me servir de M. Voizot.

Mes très cordiales civilités

Lacour